



Annexe 3

Appel à propositions (RFP) N° PTD/09/052

CONTRAT TYPE N° PCD/09/052

ENTRE

L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

ET

XXXXXXX

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Le présent contrat contient des informations de l'OMPI qui sont confidentielles et strictement réservées à l'utilisation par les fonctionnaires de l'OMPI ou le destinataire indiqué.
LA DIVULGATION, LA COPIE, LA DISTRIBUTION OU TOUTE AUTRE UTILISATION NON AUTORISÉES DES INFORMATIONS CI-INCLUSES SONT STRICTEMENT INTERDITES. Si vous avez reçu ce document par erreur, veuillez aviser l'OMPI immédiatement. Merci d'avance.

LE PRÉSENT CONTRAT est conclu par l'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, organisation internationale intergouvernementale dont le siège est situé à Genève (Suisse), 34, chemin des Colombettes (ci-après dénommée « OMPI »), et [name of company], société constituée en vertu de la législation de la Suisse dont l'établissement principal est situé au [full address] (ci-après dénommée le « contractant »).

L'OMPI et le contractant sont ci-après dénommés conjointement les « parties ».

CONSIDÉRANTS

Considérant les dispositions et clauses fixées ci-après énoncées, l'OMPI engage le contractant pour le transfert des dossiers PCT du bâtiment de l'OMPI situé à Meyrin au bâtiment PCT situé sur le chemin du Pré-de-la-Bichette ; et le transfert de boîtes carton entre le bâtiment PCT au dépôt de l'OMPI situé à Satigny (ci-après dénommés "services").

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. Documents contractuels

1.1 Le présent acte (ci-après dénommé « contrat de base »), y compris toutes ses annexes et les pièces ci-après désignées qui lui sont jointes par voie de référence constituent l'intégralité du contrat conclu entre les parties (ci-après dénommé « contrat ») :

1. l'appel d'offres de l'OMPI et ses annexes en date du 25 novembre 2009 ;
2. l'offre du contractant en date du xx janvier 2010.

1.2 Les annexes du présent contrat de base sont les suivantes :

1. Annexe 1 – Description des tâches et prix ;
2. Annexe 2 – Conditions générales de l'OMPI applicables à l'acquisition de services.

1.3 En cas de contradiction ou d'incohérence entre plusieurs documents constitutifs du présent contrat, l'ordre de priorité à observer est le suivant :

1. en premier lieu, le présent contrat de base et l'Annexe 2 ;
2. en deuxième lieu, l'Annexe 2 ;
3. en troisième lieu, l'appel d'offre de l'OMPI et ses annexes en date du 25 novembre 2009 ;

4. en quatrième lieu, l'offre du contractant en date du xx janvier 2010.

2. Obligations du contractant et de l'OMPI

2.1 Le contractant s'engage à fournir intégralement, avec diligence et efficacité et dans le respect du présent contrat, les services décrits dans l'Annexe 1.

2.2 Le contractant fournit également tout le soutien technique et administratif nécessaire à la bonne prestation des services et la fourniture des biens dans les délais impartis.

2.3 Le contractant déclare exactes toutes les informations communiquées à l'OMPI aux fins de la conclusion du présent contrat et se porte garant de la qualité des documents et rapports prévus par le présent contrat, qui répondront aux normes les plus élevées en matière de compétence et de professionnalisme.

2.4 Le contractant s'engage à désigner un correspondant qui sera l'interlocuteur unique de l'OMPI, pour toutes les relations avec ce dernier. En outre, le correspondant est chargé du règlement de tous les problèmes qui pourraient survenir pendant l'exécution du contrat. En cas de défaillance du correspondant, le contractant devra pourvoir à son remplacement dans les plus brefs délais.

2.5 Le contractant s'engage à garder le secret le plus absolu sur les informations et documents désignés comme confidentiels par l'OMPI, et auxquels il aurait eu accès à l'occasion de l'exécution du présent contrat. Il fera signer à tous les membres de son personnel qui seront détachés à ces services une clause de confidentialité qui sera remise par l'OMPI.

2.6 L'OMPI coopérera à tout moment avec le contractant, lui fournira toute l'assistance et les informations dont il pourra légitimement avoir besoin, mènera à bien avec célérité et efficacité toutes les tâches et toutes les activités qui lui incombent et permettra au contractant d'avoir accès, dans des limites raisonnables, aux locaux et au matériel de l'OMPI nécessaires à l'exécution du contrat.

3. Montant de la rémunération

3.1 Pour la prestation complète et satisfaisante des services prévus au présent contrat, l'OMPI paiera au contractant un prix forfaitaire mensuel fixé à **Francs suisses [amount IN ALL CAPS (CHF amount)]**, selon l'Annexe 1 - Description des tâches et Annexe 3 – Fiche de prix du présent contrat. Tous les versements seront effectués selon l'Article 16 – Paiement de l'Annexe 2 - Conditions générales applicables à l'acquisition de services.

3.2 Le prix prévu par le présent contrat ne pourra faire l'objet d'aucun ajustement ni d'aucune révision pour tenir compte de fluctuations monétaires, de variations des prix ou des frais réels engagés par le contractant dans l'exécution du présent contrat.

3.3 Les paiements effectués par l'OMPI en faveur du contractant n'emporteront pas, pour le contractant, décharge de ses obligations aux termes du présent contrat ni, pour l'OMPI, acceptation de l'exécution par le contractant des services considérés.

3.4 L'OMPI effectuera les paiements en faveur du contractant après acceptation des factures que celui-ci lui aura fait parvenir à l'adresse indiquée au point 5.1.

4. Conditions particulières

4.1 Aucune condition particulière n'est applicable.

5. Transmission des factures

5.1 Pour chaque paiement au titre du présent contrat, le contractant transmettra l'original de la facture par courrier, à l'adresse suivante, en indiquant le numéro de référence N° PTD/09/052 :

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
Département des finances, Groupe des factures
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20 (Suisse)

5.2 L'OMPI n'acceptera aucune facture transmise par télécopie.

6. Mode de paiement

6.1 Les factures seront réglées en conformité à l'Article 16 – Paiement de l'Annexe 2 – Conditions générales applicables à l'acquisition de services.

6.2 Tous les paiements seront effectués par l'OMPI sur le compte bancaire suivant du contractant :

[*Bank name*]
Numéro de compte bancaire :
Clearing bancaire: IBAN:
[*Bank address*]

7. Entrée en vigueur

7.1 Le présent contrat entre en vigueur au moment de sa signature par les deux parties.

7. Entrée en vigueur

7.1 Le présent contrat entre en vigueur au moment de sa signature par les deux parties.

7.2 Le contractant commencera à prêter ses services au plus tard le xx xxxxx 2010. Le contrat sera renouvelable par écrit et de commun accord entre les parties, d'année en année en cas de satisfaction mutuelle jusqu'à un maximum de cinq ans.

7.3 Tous les délais fixés dans le présent contrat seront considérés comme essentiels aux fins de la prestation des services.

8. Conditions particulières

8.1 Aucune condition particulière n'est applicable.

9. Modifications

9.1 L'OMPI peut, à tout moment pendant la durée du contrat, demander par écrit au contractant de procéder à une révision de la prestation des services. Le contractant ne peut modifier les conditions de la prestation des services de quelque manière sans en avoir reçu l'instruction par écrit de l'OMPI.

9.2 Nulle modification aux termes de l'article 9.1 ci-dessus n'aura pour effet d'invalider le présent contrat.

9.3 Toute modification apportée au présent contrat fera l'objet d'un avenant écrit dûment signé par les deux parties. Les modifications peuvent être effectuées sur la base d'une demande écrite de la part de l'OMPI et de son acceptation écrite de la part du contractant.

10. Notifications

10.1 Pour toute notification à effectuer en vertu du présent contrat, les adresses de l'OMPI et du contractant sont les suivantes :

Pour l'OMPI :

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
A l'attention de M. Sevilla, Directeur
Division des achats et des voyages
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20 (Suisse)
Télécopieur : 022 338 82 10

Réf. Contrat n° PTD/09/052

Pour le contractant :

[*Name of contractor and full address*]
Télécopieur : [*fax number*]

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le présent contrat.

Pour [*Contractor's name*],

Pour l'OMPI,

(Signé) _____

(Signé) _____

Nom : _____

Nom : Jaime Sevilla

Titre : _____

Titre : Directeur
Division des achats et des voyages

Date : _____

Date : _____